

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le

13 MAI 2023

DECRET N° 23- 049 /PR

Portant promulgation de la loi N°23-005/AU du 10 mai 2023, autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier l'Accord de prêt concernant le Projet de Renforcement des Services de Soins de Santé, la Construction de l'Hôpital El-Maarouf entre l'Union des Comores et la Banque Islamique de Développement.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum, le 30 juillet 2018, notamment en son article 64 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Est promulguée la loi N°23-005/AU, autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier l'Accord de prêt concernant le Projet de Renforcement des Services de Soins de Santé, la Construction de l'Hôpital El-Maarouf entre l'Union des Comores et la Banque Islamique de Développement, adoptée le 10 mai 2023, par l'Assemblée de l'Union des Comores et dont la teneur suit :

« **ARTICLE UNIQUE** : L'Assemblée de l'Union autorise le Président de l'Union des Comores à ratifier l'Accord de prêt concernant le projet de renforcement des Services des soins de santé, la construction de l'Hôpital El-Maarouf entre l'Union des Comores et la Banque Islamique de Développement, conclu le 08 /02/2023.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Union des Comores.»

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

